



MINISTERE DES FINANCES  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
DIRECTION REGIONALE DES DOUANES DE BECHAR  
INSPECTION DIVISIONNAIRE DES DOUANES DE BECHAR  
RECETTE PRINCIPALE DES DOUANES A BECHAR

***AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES***

Il sera procédé le **07 et 08 AOUT 2018** à partir de **09h00** au niveau de la recette des douanes de Bechar, route de l'aéroport à l'organisation d'une vente aux enchères publiques des différents lots de marchandises consistant en :

- \* VEHICULES DE TOURISME
- \* EFFETS VESTIMENTAIRES DIVERS
- \* VEHICULES UTILITAIRES
- \* AUTRES MARCHANDISES

**CONDITION DE VENTE**

- Les marchandises sont adjudgées libres de tous droits et taxes, au plus offrant et dernier enchérisseur et ne sont remises que contre paiement au comptant, en espèce ou par chèque certifié.
- Les frais d'enregistrement (2.5%) ainsi que l'enlèvement des marchandises sont à la charge des adjudicataires.
- Les marchandises sont à enlever dans les 48 heures qui suivent l'adjudication.
- Les lots adjudgés et payés, que le preneur n'aura pas enlevés dans un délai de (8) jours seront, après la mise en demeure adressée à l'intéressé, laissé sur les lieux de la vente à ses frais et à ses risques et péril.
- Les marchandises sont vendues dans l'état où elles se trouvent sans garantie de la part de l'administration des douanes, aucune réclamation ne pouvant être admise pour quelque cause que ce soit.
- Les visites sont autorisées 48 heures avant la vente, pendant les heures de travail.

**LE RECEVEUR PRINCIPAL DES DOUANES  
A BECHAR**